



Covid : des changements incessants qui passent mal

CHRISTIAN CARPENTIER

Il aura fallu trois Codeco en deux semaines pour commencer à prendre des mesures fortes concernant les écoles. Des changements incessants de règles qui sont mal passés, chez nombre de parents concernés comme dans les écoles chargées de les appliquer. Ce dossier aura de surcroît fourni un bon condensé de la Belgique et de sa structure complexe, sur fond de conception de la protection de la santé qui ne semble plus uniforme.

Le Codeco du 17 novembre était très attendu. Mais il n'avait rien donné pour les écoles, sauf une décision d'y placer des détecteurs de CO2 dont il avait fallu attendre encore une semaine pour obtenir les premières contraintes techniques. Et sans date d'entrée en vigueur réelle, pour cause de pénurie d'appareils sur le marché. Un signe que cette mesure était totalement impréparée, dans le but de donner tout de même un message de protection accrue des écoles tout en n'y imposant pas le masque, à l'usage controversé.

Convoqué à la hâte une semaine plus tard sur fond de nouvelle envolée des chiffres des contaminations, le Codeco du 26 novembre n'avait, lui non plus, rien donné pour les écoles. Même la réunion des ministres de la santé du lendemain n'avait pas placé les enseignants dans les catégories prioritaires pour l'injection de la troisième dose, malgré leur exposition aux risques.

Reconvoqué à la hâte une semaine plus tard sur fond de nouvelle envolée des chiffres des contaminations, le Codeco du 3 décembre a finalement pris de nouvelles mesures. Quatre, principalement. La première : obligation du port du masque dès 6 ans, y compris cette fois dans les écoles. La deuxième : suspension des cours au fondamental, mais seulement à partir du 20 décembre. La troisième : retour des cours en hybride pour le secondaire le 8 décembre, sauf durant la session d'examens. Et enfin la quatrième : norme de fermeture d'une classe ramenée à 2 cas Covid.

Ces mesures n'ont de nouveau pas été exemptes de critiques. Changements incessants sans fil conducteur, tardivité, doutes sur l'efficacité, inapplicabilité, manque d'adhésion sociale... Les écoles se sont une fois encore retrouvées au centre d'obligations qu'elles n'avaient pas toujours les moyens d'assumer. Que faire en cas de refus des parents d'un enfant de lui faire porter le masque

en primaire ? Ou dans l'incapacité de lui en procurer un au vu des stocks insuffisants ? Comment respecter la circulaire pas toujours très claire sur l'étendue précise de cette obligation ? Comment respecter celle de placer des détecteurs CO2 dans les classes alors que ces appareils sont en rupture de stock ?

Cacophonie

Ces mesures controversées auraient-elles pu être évitées ? Dès la fin du congé de la Toussaint, la branche la plus « rigoriste » du gouvernement fédéral – le ministre de la Santé Frank Vandenbroucke en tête – avait en tout cas déjà placé la barre haut, appelant à un nouveau tour de vis dans plusieurs secteurs, dont les écoles. Le vice-Premier Vooruit (ex-SPA) préconisait notamment déjà le retour du port du masque imposé aux enfants dès 9 ans pour contrer une nouvelle envolée de la pandémie.

Mais il avait essuyé un refus caractérisé de la ministre francophone Caroline Désir (PS). La Bruxelloise arguait notamment que la pertinence d'un port de masque pour des enfants de cet âge ne faisait pas l'objet d'un consensus scientifique. Son homologue flamand Ben Weyts (N-VA) lui avait rapidement emboîté le pas. Enfin un retour à un unisson fédéral ? Les propos du nationaliste étaient trompeurs. Car la Flandre, elle, avait déjà préalablement décidé de restaurer l'obligation du port du masque pour les deux dernières années de l'enseignement primaire tout en... en exemptant ses élèves du secondaire. Alors que du côté francophone, le primaire restait totalement exempté... à l'inverse du secondaire ! Là, l'obligation de porter le masque même pour les élèves assis à leur banc avait fait son retour en Wallonie au lendemain du congé de Toussaint, rejoignant ainsi la situation en vigueur à Bruxelles. Comme si la progression du Covid et la façon de l'endiguer s'étaient, elles aussi, progressivement pliées à la structure fédérale du pays...

Le 17 novembre, le Codeco avait bien tenté de franchir un pas de plus, mais en vain. On n'y demandait pas aux Com-

munités de modifier leurs règles. Le port du masque était en effet désormais imposé par le fédéral à partir de 10 ans aux enfants dans tous les lieux fermés... sauf quand ils étaient à l'école ! Et sauf en Flandre, donc, où les élèves de 5^e et 6^e primaire demeuraient concernés par la contrainte décidée par

le gouvernement de Jan Jambon (N-VA). Pas simple à suivre. Encore moins à comprendre, dans cette saga des Codeco dont le politique n'est pas forcément sorti grandi et où les écoles se sont retrouvées au centre d'un jeu qui les dépasse. ■



Des mesures à l'impact limité

Que penser des mesures prises ? « Ce qui est regrettable, c'est le changement fréquent des règles à appliquer, ce qui n'est pas évident et même parfois lourd pour les directions et les enseignants, même si la cause principale en est bien entendu l'évolution de l'épidémie », a réagi le directeur général du SeGEC, Etienne Michel. « Le port du masque dès 6 ans est un geste citoyen, je pense que les enfants sont capables de le comprendre et de s'y habituer. »

« La suspension des cours une semaine avant Noël en maternel et en primaire n'est pas une chose réjouissante en soi, mais elle aura un impact limité sur une semaine de 4 jours et demi. Quant aux cours en hybride en secondaire à partir du 8 décembre, cela concernera les écoles n'organisant pas de sessions d'examens, qui vont devoir se réorganiser. Pour les autres, on sera à quelques jours et parfois même quelques heures de l'entame des examens, où le présentiel reste autorisé et où les épreuves n'ont le plus souvent lieu que le matin. »

« Quant aux détecteurs de CO2, les budgets ne sont pas encore disponibles, à l'image des détecteurs eux-mêmes qui le sont difficilement sur le marché. Il faudra donc un certain délai avant que la mesure entre totalement en vigueur. »

Une évaluation de la mesure « port du masque » a été prévue par la ministre Désir pour ce 20 décembre. Quant aux cours en hybride, il n'a pas été prévu de les prolonger au-delà des vacances de Noël à ce stade.

L'objectif, depuis la rentrée, était de tout faire pour maintenir les écoles ouvertes et assurer le maintien des cours en présentiel. Il n'est désormais plus atteint. ■